

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

20

Membre du Bureau représenté :

6

Membres présents sans voix
délibératives :

1

Total votants : 26

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2023 à 13H00

Date de la convocation : 12 Janvier 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 Janvier 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Bernard VIGNAUD, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Martine MUNOZ, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Georges LOPEZ.

Membres du Bureau absents excusés :

Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Stéphane RODIER à Tony BERNARD
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER
Philippe BLANCHOZ à Bernard VIGNAUD
Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DUBOST

**PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'UN ECOPOLE A THIERS :
RASSEMBLEMENT DES SERVICES PUBLICS CONCOURANT AU
DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'UNE RECYCLERIE - DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX 2023 (DETR)**

Rapporteur Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président ;

Considérant les articles L 2334-32 à L 2334-39, et les articles L 2334-19 à L 2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

Considérant que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre qui ne forment pas un ensemble de plus de 75 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centres de plus 20 000 habitants peuvent prétendre à cette dotation d'équipement pour accompagner financièrement la conduite de certains programmes d'investissements locaux,

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) souhaite bénéficier d'une aide financière de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023, au taux de 30 % et plafonnée à 500 000 € hors taxe de travaux soit une subvention de 150 000 €, pouvant être bonifiée concernant les lots bois et sur les lots intégrant des clauses sociales. Cette sollicitation entre dans le cadre du projet de construction d'un Ecopôle à Thiers, et ce au titre des gros travaux de construction de bâtiments appartenant aux groupements de communes.

Souhaitant adapter les équipements publics aux enjeux actuels de développement et d'aménagement durable ainsi que de l'économie circulaire, tout en répondant au plus près aux besoins des usagers, la Communauté de communes a pour projet la création de l'Ecopôle. Ceci poursuit l'objectif de rassembler sur un même site l'ensemble des activités qui y sont liées. Il s'agit d'une part des services publics communautaires dédiés à l'environnement et au développement durable : l'amélioration de l'habitat, la gestion du patrimoine communautaire, l'assainissement non collectif et la prévention et gestion des déchets, et d'autre part de la création d'une recyclerie. Celle-ci doit permettre de détourner un maximum de flux d'objets de la déchèterie vers ce nouvel équipement favorisant le réemploi des déchets, après certaines étapes de réparation et/ou valorisation. Dans le cadre des objectifs poursuivis par l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée », l'exploitation de la partie de la recyclerie sera confiée aux Entreprises à But d'Emploi. Ce projet d'équipement public se veut résolument exemplaire sur un plan écologique et environnemental.

Ce programme au stade de l'avant-projet détaillé est arrêté à 5 975 750 euros hors taxe (sur la base des prix valeur juillet 2021, hors révisions de prix et hors hausse actuelle des prix).

Il est proposé au Bureau communautaire de solliciter, une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour les gros travaux de construction d'un bâtiment intercommunal.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération peut être présenté comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Maîtrise d'œuvre	865 357 €	Etat DETR	150 000 €
Frais d'ingénierie	136 126 €	Bonification DETR 15 % du montant HT du lot bois	132795 €
		Bonification DETR 10 % du montant HT des lots avec clauses sociales	668 851 €
		Etat DSIL	850 000 €
Travaux (phase APD)	5 975 750 €	Etat Fond vert	1 000 000 €
		Région (appel à projet bois local)	100 000 €
		CTDD	1 000 000 €
	712 767 €	ADEME	300 000 €

Travaux : révisions des prix et aléas		Autofinancement EPCI	3 488 354 €
TOTAL	7 690 000 €	TOTAL	7 690 000 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet présenté et la demande de subvention au titre de la DETR,
- **Autorise** le Président à demander la subvention DETR 2023,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 26

Conseillers présents : 20

Représentés : 6

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

AR Prefecture

063-200070712-20230119-DBC20230119_08-DE
Reçu le 31/01/2023
Publié le 31/01/2023
